

## *Occitanie : des contrats de destination pour tout le territoire*

A l'occasion des "Convergences touristiques 2022" à La Grande-Motte, le Comité Régional de Tourisme et des Loisirs vient de présenter sa stratégie en faveur des "Contrats de destination", dispositif proposé par l'État et Atout France afin de créer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.



### **Les contrats de destination**

A côté de l'État et d'Atout France, les acteurs locaux signataires des contrats sont des collectivités territoriales, des comités régionaux et départementaux du tourisme, des offices de tourisme, des CCI, des transporteurs (aéroport, SNCF) et des professionnels du tourisme (institutions culturelles, hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs...). Cette collaboration, sur 3 ans, a pour but de construire une destination sur le long terme, pouvant s'affranchir des périmètres administratifs, en créant des actions (observation, marketing, communication) lisibles et cohérentes sur les marchés cibles. 20 contrats, signés entre 2014 et 2015 sont opérationnels. En 2020, le dispositif a été modifié et 3 type de contrats sont proposés : Contrats de destination "Marques mondiales", Contrats de destination "Marques internationales" et, le cas échéant, Contrats "thématiques". Ils doivent contenir des critères en matière de développement durable et comporter un partenariat public/privé, la gouvernance revenant à l'opérateur le plus pertinent.

### **Les contrats de destinations en Occitanie**

Le CRTL affiche une volonté de travailler la marque "Occitanie" au travers des destinations ayant une réalité client, tant au niveau national qu'international. Ainsi, un maillage touristique a été proposé à travers 9 contrats (dont certains existants). Au niveau "Marque internationale", on trouve les contrats "Côte d'Occitanie", "Canal du Midi", "Pyrénées" et "Vallée de la Dordogne" (tous deux déjà existants, en partenariat avec Nouvelle Aquitaine). En contrat "Thématiques", ont été définis : "Grandes Itinérances et Activités de pleine nature en Massif Central", "Savoir-faire et City breaks à Toulouse", "Œnotourisme Montpellier-Hérault-Languedoc". Enfin sont en cours de réflexion "Destination Lourdes" et "Terres de festival". A noter que l'ADT du Gard est engagé dans le contrat de destination "Arts de vivre en Provence".

### **Focus sur le contrat "Côte d'Occitanie"**

Le littoral d'Occitanie se définit par des images contradictoires ("l'extraordinaire côtoie le moins beau") : des paysages exceptionnels mais souvent ignorés du grand public, 4 stations balnéaires dans le top 10 des stations françaises... Ce contrat de destination ambitionne de repositionner l'image du littoral face à la concurrence, augmenter sa désirabilité (en faire un littoral nature avec une mer active et un arrière-pays riche), donner de la profondeur à l'offre touristique en y associant l'intérieur du territoire) prendre en compte les préoccupations environnementales, capter de nouvelles clientèles sur les marchés internationaux cibles, proposer une gamme d'expériences à vivre sur les ailes de saison.

Ce contrat, fruit d'un groupe de travail (CRTL, Région, OT, Parlement de la Mer), le plus avancé, devrait être signé sous peu. Son financement sera assuré par tiers : Atout France, le CRTL, les partenaires (publics/privés), chacun apportant 50 000 €/an sur 3 ans.

